*FPU.SF-19.12*

###

### DOCUMENT D’APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES

**Fourniture spécifique de services d’assistance humanitaire pour les migrants en situation de vulnérabilité dans la région de Souss-Massa.**

Préparé par



*11 rue Aït Ourir « Pinède », Souissi, Rabat – Maroc*

*Tel : +212 (0) 537 65 28 81, Fax : +212 (0) 537 75 85 40,*

*Site web : https://morocco.iom.int*

**DEMANDE DE PROPOSITIONS N° : OIM/RBT/RFQ/2023/19**

**Mission : OIM MAROC**

**Nom du Projet : « programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord phase VI »,**

**Projet : Protection et assistance aux migrants vulnérables au Maroc »,**

Titre des Services :Fourniture spécifique de services d'assistance humanitaire pour les migrants en situation de vulnérabilité dans la région Souss-Massa.

*Table des matières*

Invitation à soumettre les déclarations d’intérêts

Section I. Lettre d’invitation

Section II. Instructions Partenaire d’exécution

Section III. Termes de référence

Section IV Formulaires de la note conceptuelle

Section V Directives pour compléter la note conceptuelle de l’OIM

L'OIM encourage les partenaires à utiliser des matériaux recyclés ou des matériaux provenant de ressources durables ou produites à l'aide d'une technologie minimisant les empreintes écologiques.

**Section I. Lettre d’invitation**

******

11 rue Aït Ourir « Pinède », Souissi, Rabat – Maroc, OIM Maroc

**Lettre d’invitation**

Le 13 mars 2024

Monsieur le/la Président(e),

L’Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l’OIM) propose à votre association de soumettre une offre de prix pour la fourniture spécifique de services d'assistance humanitaire pour les migrants en situation de vulnérabilité dans la région Souss-Massa. Toutes les interventions d’assistances doivent s’inscrire dans une approche fondée sur les droits humains garantissant la réalisation effective des droits, et reconnaissant les besoins spécifiques de protection de chaque bénéficiaire. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

La Demande de proposition (DP) comprend les documents suivants :

Section I. Lettre d’invitation

Section II. Instructions aux Partenaires d’exécution

Section III. Termes de référence

Section IV. Note conceptuelle : Proposition technique et financière

Il est demandé à l’Association de répondre à la présente lettre d'invitation par courriel à l’adresse suivante, moroccoprocurement@iom.int  **au plus tard le 14 avril 2024.**

L’OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, d'annuler le processus de passation et rejeter toute Proposition à tout moment sans, de ce fait, encourir de responsabilité vis-à-vis des organisations de la société civile.

Très sincèrement vôtre,

Laura Palatini

Cheffe de mission

OIM Maroc

**Section II. Instructions aux Partenaires d’exécution**

### 1. Introduction

1.1 Partenaires d’exécutionpeuvent soumettre leur Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le Partenaire d’exécution sélectionné.

* 1. Partenaires d’exécution doivent se familiariser avec les conditions locales qu’ils doivent prendre en compte dans la préparation de leurs propositions.
	2. Les coûts de préparation des propositions et de négociation du contrat, y compris la (les) visite(s) à l'OIM par les Prestataires de services /Partenaires d’exécution ne sont pas remboursables comme coût direct de la mission.

1.4 Partenaires d’exécution ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d’être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.

1.5 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis les Partenaires d’exécution.

* 1. L’OIM fournira, sans frais pour les Partenaires d’exécution les ressources et équipements nécessaires, et assistera le Consultant à obtenir les autorisations et permis nécessaires pour mener à bien les services et rendre disponibles les données et rapport appropriés du projet (voir la Section V. Termes de référence).

**2. Pratiques corrompues, frauduleuses et coercitives**

2.1 Le Règlement intérieur de l’OIM exige que le Personnel de l’OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d’exécution de tous contrats. L’OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s’il est établi qu’ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l’OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

* Est considéré comme acte de corruption le fait d’offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d’influencer l’action de l’Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d’exécution du contrat ;
	+ - * + Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d’induire l’Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d’exécution du contrat, dans le but d’obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;
				+ Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d’un processus de passation dans le but d’obtenir un avantage financier ou autre ;
				+ Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement or indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d’influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d’affecter l’exécution d’un contrat.

**3. Conflits d’intérêts**

3.1 Tous soumissionnaires reconnus avoir des conflits d’intérêts sont disqualifiés et ne peuvent donc participer au processus de passation. Il y a conflit d’intérêts entre soumissionnaires dans l’une des circonstances énoncées ci-dessous :

* Lorsqu’au moins deux soumissionnaires ont en commun des actionnaires minoritaires ;
* Lorsque le Soumissionnaire reçoit ou a reçu, directement ou indirectement, toute subvention d'un autre Soumissionnaire ;
* Lorsque deux Soumissionnaires au moins ont le même représentant aux fins de cette Demande d’offre de prix ;
* Dans le cas où le Soumissionnaire est en relation, directement ou par le biais d’une tierce partie, qui les met dans une position d'avoir accès aux informations ou d’influencer l’Offre d'un autre Soumissionnaire ou les décisions de la Mission/ l'Entité adjudicatrice en relation avec ce processus de demande d’offre de prix ;
* Dans le cas où le Soumissionnaire a soumis plus d’une Offre dans ce processus de demande d’offre de prix ;
* Dans le cas où le Soumissionnaire a participé, en qualité de consultant, à la préparation des spécifications conceptuelles ou techniques des Biens et services associés faisant l'objet de la demande d’offre de prix.

### 4. Clarifications et modifications aux documents de la demande de proposition

 4.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande de Proposition. Toute modification apportée sera mise à la disposition de tous Partenaires d’exécution présélectionnés qui ont accusé réception de la Lettre d'invitation.

**5. Préparation des Propositions**

5.1 La Proposition du Partenaire d’exécution doit comprendre les éléments suivants :

 a) la note conceptuelle : Proposition technique et financière

5.2 La note conceptuelle, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Partenaires d’exécution et l’OIM doivent être en Français. Tous les rapports préparés par le Partenaires d’exécution doivent être en Français.

5.3 Les Partenaires d’exécution sont appelés à examiner en détail les documents constituant la Demande de Propositions (DP). L’existence de lacunes importantes sur les informations requises peut entraîner le rejet d'une proposition

### 6. Note conceptuelle

* 1. A la préparation de la note conceptuelle, les Partenaires d’exécution doivent accorder une attention particulière à ce qui suit :
1. Si un Partenaires d’exécution estime qu'il ne dispose pas de toute l'expertise pour la mission, il peut s'associer avec un ou plusieurs consultants individuels et /ou d'autres consultants ou entités dans le cadre d’une coentreprise ou de sous-traitance, le cas échéant. Les Partenaires d’exécution peuvent s'associer avec les autres consultants invités pour cette mission ou conclure une joint-venture avec des consultants non invités, sur approbation préalable de l'OIM. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires seront conjointement et solidairement responsables et doivent indiquer qui agira en qualité de chef de file de la coentreprise².
2. Pour l'affectation du personnel, la proposition doit être basée sur le nombre de professionnels-mois estimé par le cabinet, et il ne doit pas être proposé de personnel de rechange/alternatif.
3. Il est souhaitable que la majorité des membres clés de l’équipe professionnelle proposée soient des employés permanents du cabinet ou qu’ils aient une relation de travail longue et stable avec le cabinet.
4. Dans la préparation de la Proposition financière, les consultants sont censés prendre en compte les exigences et les conditions énoncées dans la DP.
5. Les Propositions financières doivent comprendre tous les coûts afférents à la mission, y compris (i) la rémunération du personnel (ii) les frais remboursables tels que[les frais liés au transport et à la logistique]. Si besoin, ces coûts doivent être ventilés par activité. Tous les éléments et activités décrites dans la note conceptuelle doivent être évalués séparément ; les activités et éléments énoncés dans les Propositions techniques où leurs prix ne sont pas mentionnés doivent être inclus dans les prix des autres activités ou éléments.
6. Les Partenaires d’exécution peuvent être soumis à des impôts/taxes locaux sur les montants payables en vertu du présent contrat. Dans ce cas, l'OIM peut : a) soit rembourser ces impôts/taxes au Partenaires d’exécution soit b) payer ces impôts au nom du Prestataire de services/ Cabinet-conseil³. Les impôts/taxes ne sont pas inclus dans le montant donné dans la Proposition financière puisque celle-ci ne sera pas évaluée ; les impôts/taxes seront examinés pendant la négociation des contrats et les montants applicables seront inclus dans le Contrat.
7. Partenaires d’exécution doivent exprimer le prix de leurs services en MAD.
8. Les Propositions financières resteront valides pour 60 jours. Durant cette période, les Partenaires d’exécution doivent tenir leur personnel professionnel à la disposition de la mission. L'OIM fera l’effort nécessaire pour achever les négociations et déterminer l’attribution dans le cadre de la période de validité. Si l'OIM souhaite prolonger la période de validité des propositions, le Partenaire d’exécution a le droit de ne pas prolonger ladite période de validité des propositions.

### 7. Soumission, réception et ouverture des Propositions

 7.1 Les Partenaires d’exécution ne peuvent soumettre qu'une seule proposition. Si un Partenaires d’exécution soumet ou participe à plus d'une proposition, celle-ci doit être disqualifiée.

7.2 Les Propositions doivent être reçues par l'OIM au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans l'invitation à soumettre une proposition ou à tout nouvel lieu et nouvelle date établis par l'OIM. Toutes Propositions soumises par les / Partenaires d’exécution après la date limite de réception des propositions prévues par l'OIM doivent être déclarées « tardives » ; elles ne seront pas être acceptées par l'OIM ni ne seront ouvertes et seront renvoyées au consultant.

**8. Attribution du Marché**

8.1 Le contrat/marché sera attribué par voie d'un avis d'attribution, à la suite des négociations et la post-qualification du Partenaire d’exécution ayant la proposition acceptable qui affiche la plus haute cote. Par la suite, l'OIM avise immédiatement les autres Partenaires d’exécution de la liste de leur échec et se doit de leur retourner leurs propositions financières non ouvertes. Notification sera également faite aux Partenaires d’exécution qui n'ont pas réussi l'évaluation technique.

* 1. Le Partenaire d’exécution est censé commencer sa mission à la date du 1er mai 2024.

**14. Confidentialité**

* + 1. Les informations relatives à l'évaluation des propositions et des recommandations d'attribution ne doivent pas être communiquées aux Partenaires d’exécution qui ont soumis leurs Propositions ni à toutes autres personnes non concernées par le processus. L'utilisation indue par un Partenaires d’exécution des informations confidentielles relatives à la procédure peut entraîner le rejet de sa Proposition, et celui-ci peut être soumis aux dispositions de l'OIM de lutte contre la fraude et la corruption.

**Section III** : **Termes de référence**

**TERMES DE REFERENCE**

**Fourniture spécifique de services d’assistance humanitaire pour les migrants en situation de vulnérabilité dans la région Souss-Massa.**

**Projet « Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord phase VI (RDPP NA) »**

**« Protection et assistance aux migrants vulnérables au Maroc »,**

*En tant qu’organisation internationale établie en 1951, l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) est attachée au principe qu’une gestion humaine et ordonnée des migrations bénéficie aux migrants et à la société. L’OIM reconnait que dans certains contextes, il peut être bénéfique de travailler avec un bénéficiaire d’une subvention lors d’intervention au niveau local. En travaillant de manière conjointe et mutuellement bénéfique, l’OIM et ses bénéficiaires de subventions peuvent maximiser l’utilisation de leurs ressources et expériences afin d’avoir un plus grand impact.*

1. **Contexte**

L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc a ouvert sa mission à Rabat en 2007, suite à l’entrée en vigueur de l’accord de siège entre le Royaume du Maroc et l’OIM en juillet 2006. Conformément au principe global de l’OIM que la migration humaine et ordonnée bénéficie aux migrants et à la société, la stratégie globale de l’OIM Maroc vise à soutenir le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA).

En 2020, le Maroc a accueilli, selon le Département des affaires économiques et sociales, 102 400 migrant.e.s internationaux. Les flux migratoires Maroc sont mixtes comprenant des migrant.e.s en situation régulière, des migrant.e.s en situation irrégulière, des demandeurs d’asile et des réfugié.e.s. Parmi ceci, des personnes sont plus exposées aux risques de l’immigration irrégulière notamment les femmes seules ou avec enfants, les enfants accompagné.e.s ou séparé.e.s, les personnes en situation de handicap. Malgré les efforts considérables déployés par le Maroc pour gérer humainement les flux migratoires et le soutien de l'OIM établi par le Cadre de coordination entre le gouvernement marocain et les agences des Nations Unies, les migrant.e.s en situation administrative irrégulière sont toujours confrontés à de nombreux défis, à savoir l'accès à la santé, à l'assistance juridique, à l'éducation, au logement et aux besoins fondamentaux. Les vulnérabilités de ces populations persistent encore en raison des conditions socio-économiques souvent moins avantageuse et d’une faible implication des communautés dans les réponses fournies.

Le programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) phase VI est mis en œuvre par l’OIM dans six pays de la région de l’Afrique du Nord dont le Maroc et il est co-financé par l’Union européenne et le Ministère de l’Intérieur de l’Italie. Ce programme est une occasion de réduire la vulnérabilité des populations les plus à risques telles que les enfants séparés et/ou non accompagnés (ENAS), les victimes de la traite, les migrant.e.s ayant des besoins de santé spécifiques et les victimes de violence basées sur le genre.

C’est dans ce cadre que l’Organisation internationale pour les migrations se propose d’engager des partenaires d’implémentation à travers cette demande d’offre de prix.

**Objectif général du Programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) :**

A travers la mise en œuvre du *Programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA*), les parties prenantes s’engagent à soutenir le Gouvernement marocain et la société civile pour fournir une assistance effective et une protection de qualité, adaptées dans le temps, en considérant la dimension du genre et de l’âge des migrant.e.s vivants dans des situations de vulnérabilités.

**Résultats escomptés du Programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) :**

* Les autorités nationales et les parties prenantes concernées en Afrique du Nord et le long des principaux couloirs de migration sont soutenues pour atteindre leurs objectifs nationaux et répondre aux engagements internationaux en matière d'assistance aux migrant.e.s vivant dans des situations de vulnérabilité.
* Les migrant.e.s vivant dans des situations de vulnérabilité ont un meilleur accès aux soins, dont ils/elles ont droit et à l'assistance spécialisés.
* Les acteurs de première ligne dans le domaine de la protection et les principales parties prenantes ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences pour identifier, aider et protéger les migrant.e.s vivant dans des situations de vulnérabilité.
* Partenariat renforcé et meilleure capacité du gouvernement à gérer la migration et la mobilité en Afrique du Nord et le long des principaux couloirs de migration.
* Soutenir l'observatoire africain des migrations pour proposer un ensemble commun d'indicateurs statistiques sur les sujets de migration qui sont pertinents au niveau du continent.
1. **Objectif spécifique**

Ce projet vise à répondre aux besoins humanitaires immédiats des migrants en offrant une assistance et une protection aux migrants vulnérables. Ces assistances seront fournies par le Partenaire d'implémentation (PI) sélectionnés par l'OIM. A noter que ce projet vise à répondre aux besoins émergents mais aussi aux besoins de protection à moyen/long terme des migrants identifiés.

1. **Objet des prestations demandées**
2. **Prestations demandées:**

Le présent partenariat s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet ci-dessus cité. Le but du partenariat est de contribuer à améliorer la protection et le bien-être des migrants en situation de vulnérabilité grâce à la fourniture spécifique d’une assistance.

Pour cela le projet renforcera :

1. L'accès aux services de santé pour les migrants, y compris la santé mentale (avec possibilité de référencement à d’autres partenaires dans ce cas précis). Le partenaire d’implémentation fournira une assistance médicale à travers un référencement vers des structures/professionnels de santé. Le système de santé public national sera priorisé. Les structures privées pourront être utilisées si les services nécessaires ne sont pas disponibles dans le système de santé national. L’indicateur cible sera proposé par le partenaire d’implémentation et négocié lors de la phase de validation de la note méthodologique.
2. L'accès à des services d’assistance de base. Le partenaire d’implémentation fournira des services d’assistance permettant aux migrants en situation de vulnérabilité d’avoir accès à des produits alimentaire et non alimentaire (paniers alimentaire, kits d’hygiène, bons d’achat, vêtements adaptés aux saisons etc). Il est demandé au partenaire d’implémentation de ne pas se limiter à ces exemples pour faciliter l’accès au service d’assistance de base et d’être innovant dans l’approche. L’indicateur cible sera proposé par le partenaire d’implémentation et négocié lors de la phase de validation de la note méthodologique.
3. L’accès à l’hébergement. Le partenaire d’implémentation fournira des services d’hébergement d’urgence. Le partenaire d’implémentation proposera une méthodologie pour assurer ce service. L’OIM validera ou invalidera la méthodologie en fonction des lignes directrices liées à l’hébergement des migrants en situation de vulnérabilité développées par l’OIM Maroc. L’indicateur cible sera proposé par le partenaire d’implémentation et négocié lors de la phase de validation de la note méthodologique.
4. La connaissance du phénomène migratoire dans la région. Le partenaire d’implémentation devra assurer un diagnostic général de la situation des migrants en particulier ceux en situation de vulnérabilité rencontrée dans la région d’intervention. Le partenaire d’implémentation sera responsable de tenir à jour l’OIM sur tout événement particulier qui pourrait arriver dans la situation des migrants. Il sera aussi demandé au partenaire de mettre en place un mécanisme de communication entre lui et les bénéficiaires pour assurer une réponse d’assistance rapide et efficiente.

L’organisation bénéficiaire devra adopter une approche intégrée et holistique et assurer l'accès aux services ci-dessus mentionnés, au travers de son personnel et/ou par référencement dans la mesure des possibilités existantes.

1. **Ressources humaines et financières**

L'organisation bénéficiaire assurera, dès la signature du contrat, la mise à disposition du personnel ci-après dédié au suivi technique et financier pendant toute la durée de ce projet tel que stipulé au point 2. Ce personnel pourra être budgétisé dans le cadre du contrat. L’OIM évaluera pour chaque nouveau recrutement le besoin de s’impliquer pendant le processus d’embauche du nouveau personnel. Il est demandé aux associations de fournir une copie de la fiche anthropométrique de chaque personne impliquée dans l’exécution du projet.

1. **Durée et livrables**

L’OIM accepte d’apporter une aide financière au partenaire d’implémentation pour la mise en œuvre des activités dans le contexte du projet « programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord phase VI »,

Projet : Protection and assistance aux migrants vulnérables », pour une durée de 10 mois à partir de la date de signature du contrat **à hauteur de 121,500 EUR** (cent vingt et un mille cinq cents Euros).

En contrepartie, le partenaire devra :

* Se rendre disponible pour des réunions de suivi mensuelle (présentielle ou par téléphone afin de faire suivi des activités et de l’état d’avancement du projet).
* Envoyer régulièrement une base des données des bénéficiaires sur les services offerts chaque début de mois.
* Envoyer des rapports descriptif et financier finaux dont la fréquence sera déterminée entre l’OIM et le partenaire.

Ces rapports devront comprendre:

* Le nombre de migrant(e)s ventilé par âge, par sexe, par nationalité et par type d’assistance reçue. Un model que le partenaire sera invité à remplir, sera partagé par l’OIM.
* Un compte-rendu détaillé sur les assistances effectuées avec le nombre de bénéficiaires ventilé par sexe, nationalité, âge.
* Un rapport financier détaillée avec les justificatifs requis, tel qu’il sera précisé dans la convention. L’OIM s’engage à fournir un guide financier au partenaire afin qu’il puisse être guidé et respecter les règles financières de l’OIM.
1. **Méthodologie**

La méthodologie proposée par l'organisation bénéficiaire pour la réalisation des prestations demandées mettra en avant les modalités d’accueil, d’entretiens, d’évaluation, d’accompagnement, d’orientation et d’assistance aux personnes ciblées lors des interventions de l’organisation sur le terrain ou dans ses locaux ou orienté par ses partenaires. Elle devrait en outre inclure :

* Des visites de terrain pour identifier les groupes de migrants les plus vulnérables et évaluer leur besoin en assistance. Un plan de référencement pour les cas des personnes migrantes en situation de vulnérabilité qui ne seront pas pris en charge dans le cadre de ce projet doit aussi être envisagé.
* Une collecte de données et d'informations sur la vulnérabilité, l’état général et le type de services fourni.
* Des entretiens avec les migrants(e)s pour évaluer le niveau de vulnérabilité et décider de l’assistance humanitaire et/ou médicale nécessaire.

La méthodologie proposée est donnée à titre indicatif. L’organisation bénéficiaire est encouragée à l'adapter en fonction de sa propre approche et méthodologie **et à proposer des idées innovantes.**

**Les associations bénéficiant de ressources financières de l’Union européenne, devront clairement spécifier dans leurs proposition technique l’approche qu’ils suivront pour éviter des doublons et assurer une complémentarité avec les initiatives déjà implémentés sous financement européen (cibles, focus géographique, etc.)**

1. **Suivi de la mise en œuvre**

Les activités qui seront mise en œuvre dans le cadre de la convention seront suivies par l’équipe projet de l’organisation en étroite collaboration avec l’équipe projet de l’OIM basée à Rabat. Ainsi, des rencontres périodiques seront organisées avec le coordonnateur national et/ou l’assistant financier du projet pour s’assurer son état d’avancement et s’enquérir de difficultés et des besoins rencontrées dans la mise en œuvre. Ceci dans le but d’assurer une coordination et un dynamisme réel tout au long de la réalisation.

Par ailleurs, l’équipe de suivi du projet sera invitée à partager un tableau de suivi des indicateurs d’avancement du projet chaque fin de mois, dans le but d’assurer un monitoring efficace et d’apporter des ajustements en temps réel. L’équipe projet de l’OIM reste une ressource et un appui à l’équipe de l’organisation dans les différentes activités.

1. **Groupes cibles**

Une priorité sera donnée aux groupes de migrant-e-s en situation de vulnérabilité ayant des besoins spécifiques identifiés.

1. **Régions ciblées**

La région cible est Souss-Massa.

1. **Modalités de paiement**

Selon le type de proposition/projet proposée par l'organisation, la modalité de paiement sera décidée par l’OIM en coordination avec l’organisation sélectionnée.

1. **Critères d’éligibilité**

Les types d’acteurs suivant seront éligibles à un soutien financier : les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile officiellement enregistrées et légalement établies selon le droit national au niveau local, national et régional avec une expérience consolidée et prouvée dans leur domaine de travail.

1. **Communication et visibilité**

Les initiatives et les activités proposées devront assurer le respect des lignes directrices de visibilité de l'OIM ainsi que celles du bailleur - tous les matériaux doivent être partagées avec l'OIM pour approbation avant impression/publication, qui à son tour doit s'assurer de l'approbation du bailleur. L’OIM s’engage à partager toutes les lignes directrices de communication avec le partenaire d’implémentation.

**Section IV. Formulaires de la note conceptuelle**

#### TPF-1 : Organisation du Partenaire d’exécution

**TPF-2 : Note conceptuelle de l’OIM Maroc**

|  |
| --- |
| Modèle de note conceptuelle à l’usage des partenaires d’exécution de l’**OIM**  |

|  |
| --- |
| **Section 1 : Synthèse de la note conceptuelle** |
| **Nom du partenaire potentiel** |  |
| **Type de note conceptuelle**  | Réponse à un appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM | [ ]  | Note conceptuelle soumise dans le cadre d’une candidature spontanée | [ ]  |
| Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt |  | Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt | s.o. |
| **Intitulé de la note conceptuelle** |  |
| **Portée géographique** | *Pays, province, district* |
| **Population cible** | Nombre et type(s) de bénéficiaires directs |  |
| Nombre et type(s) de bénéficiaires indirects |  |
| **Durée du programme (en mois)** |  |
| **Budget du programme (indiquer la monnaie)** | Contribution du partenaire potentiel |  |
| Contribution demandée à l’OIM |  |
| Total |  |

|  |
| --- |
| **Section 2 : Description du programme** |
| **2.1 Raison d’être ou justification (400 mots maximum)**  |
| *Veuillez énoncer le problème et indiquer le contexte dans lequel s’inscrit le programme ainsi que sa raison d’être :* * *Donnez un aperçu du problème en vous appuyant sur des données ventilées tirées de rapports existants.*
* *Décrivez qui sont les personnes touchées et quels sont les obstacles ou les goulets d’étranglement qui freinent la réalisation de résultats pour les enfants.*
* *Expliquez en quoi ce problème est lié aux priorités et politiques nationales.*
* *Indiquez l’importance que revêt le programme en vue de résoudre les problèmes identifiés.*
 |
| **2.2 Bénéficiaires cibles (250 mots maximum)** |
| *Présentez les groupes et les bénéficiaires cibles que le programme proposé entend toucher.*  |
| **2.3 Approche ou méthode du programme proposé (400 mots maximum)**  |
| *Indiquez la manière dont le programme répondra au problème énoncé à la section 2.1. Expliquez comment l’approche ou la méthode proposée permettra de susciter les changements escomptés. Présentez (le cas échéant) toute approche innovante qui sera employée pour mettre en œuvre le programme proposé. Veuillez noter que les activités et les résultats doivent être présentés en détail à la section 3.*  |
| **2.4 Genre, équité et viabilité (250 mots maximum)** |
| *Décrivez les mesures concrètes prises dans le cadre du programme pour tenir compte des questions relatives au genre, à l’équité et à la viabilité.* |
| **2.5 Contribution et avantage comparatif du partenaire potentiel (250 mots maximum)** |
| *Présentez brièvement les contributions financières et non financières du partenaire au programme. Décrivez l’expérience et les avantages qu’offre l’organisation, qui permettront d’améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme proposé.* |
| **2.6 Gestion des risques (250 mots maximum)** |
| *Décrivez les domaines de risque potentiels susceptibles de compromettre la capacité de l’organisation de pleinement mettre en œuvre le programme proposé. Présentez toutes les mesures d’atténuation qui seront intégrées dans le programme afin de gérer les risques identifiés.* |
| **2.7 Principaux membres du personnel** |
| *Fournissez une liste des membres du personnel qui joueront un rôle déterminant dans la gestion, ainsi que dans le contrôle opérationnel et financier du programme proposé.* |
| Nom et fonction | Qualifications et expérience pertinentes |
| *Nom :* |  |
| *Fonction :* |
| *Nom :* |  |
| *Fonction :* |
| *Nom :* |  |
| *Fonction :* |
| *Nom :* |  |
| *Fonction :* |
| **2.8 Autres partenaires associés (100 mots maximum)**  |
| *Indiquez les autres partenaires qui participeront à la mise en œuvre du programme, y compris les autres organisations qui fourniront un appui technique et financier.* |
| **2.9 Autres informations (250 mots maximum)** |
| *Indiquez, le cas échéant, toute autre information pertinente concernant le programme proposé. Si la présente note conceptuelle est soumise en réponse à un appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM, veuillez consulter les indications données dans le champ « Autres informations » de l’appel à manifestation d’intérêt.*  |

|  |
| --- |
| **Section 3 : Résultats escomptés, indicateurs de performance, activités, période de mise en œuvre et budget** |
| *Complétez le tableau ci-après afin de donner, à titre indicatif, un aperçu du cadre de résultats du programme proposé, y compris les produits, les indicateurs de performance, les activités, la période de mise en œuvre et le budget. Veuillez noter que* ***chaque*** *produit doit correspondre à un service ou bien fourni dans le cadre du programme et doit être assorti d’indicateurs de performance. Veuillez noter également que* ***chaque*** *indicateur de performance doit avoir une base de référence, une cible et des moyens de vérification.*  |
| Énoncé des résultats : *veuillez indiquer les résultats de haut niveau.* |
| **Produits du programme** | **Indicateurs de performance (y compris les bases de référence, les cibles et les moyens de vérification)** | **Activités** | **Période de mise en œuvre** | **Budget par activité** |
| **Contribution du partenaire potentiel** | **Contribution demandée à l’OIM** | **Total** |
| Produit 1*Par exemple : une gestion communautaire de la malnutrition aiguë sévère est introduite dans 200 villages de 10 districts* | * *Nombre d’enfants bénéficiant d’aliments thérapeutiques prêts à l’emploi (base de référence : 500 ; cible : 2 000 ; moyens de vérification : rapports d’activité, système d’information sur la gestion de la santé)*
* *Taux de rétablissement (base de référence : 50 % ; cible : 80 % ; moyen de vérification : système d’information sur la gestion de la santé)*
 | Activité 1.1 *Organisation de formations sur la nutrition à l’échelle locale à l’intention de 500 agents de santé dans 10 districts* | *2 mois* | *10 000 dollars É.-U.* | *10 000 dollars É.-U.* | *20 000 dollars É.-U.* |
| Activité 1.2 *Mise en œuvre d’activités de sensibilisation communautaire et orientation vers des services de santé dans 200 villages de 10 districts* | *3 à 5 mois* | *10 000 dollars É.-U.* | *20 000 dollars É.-U.* | *30 000 dollars É.-U.* |
| Activité 1,3 *Gestion du programme et supervision technique* | *1 à 5 mois* | *4 000 dollars É.-U.* | *2 000 dollars É.-U.* | *6 000 dollars É.-U.* |
| Produit 2*Par exemple : ajouter le produit du programme ici* | * *Indiquer les indicateurs de performance et les bases de référence, cibles et moyens de vérification correspondants ici*
* *Indiquer les indicateurs de performance et les bases de référence, cibles et moyens de vérification correspondants ici*
 | *Indiquer l’activité contribuant au produit du programme ici* | *Indiquer la période de mise en œuvre de l’activité ici* | *Indiquer la contribution du partenaire à l’activité ici* | *Indiquer la contribution à l’activité demandée à l’OIM ici* | *Indiquer le budget total de l’activité ici* |
| *Indiquer l’activité contribuant au produit du programme ici* |  |  |  |  |
| *Indiquer l’activité contribuant au produit du programme ici* |  |  |  |  |
| Produit X*Gestion efficace et efficiente du programme* | s.o. | Activité X.1. Dépenses de personnel de gestion et d’appui sur place, calculées au prorata de la contribution au programme (représentation, planification, coordination, logistique, fonctions administratives, finance) |  |  |  |  |
| Activité X.2. Dépenses opérationnelles, calculées au prorata de la contribution au programme (espaces de bureau, matériel, fournitures de bureau, entretien) |  |  |  |  |
| Activité X.3. Coûts liés à la planification, au suivi, à l’évaluation et à la communication, calculés au prorata de la contribution au programme (lieux, voyages, etc.) |  |  |  |  |
| ***Budget total*** |  |  |  |  |

ANNEXE, partager l’offre financière complète et détaillée sur un format Excel à la suite de l’offre technique.

Nom de l’organisation : (compléter)

Adresse : (compléter)

Adresse électronique et coordonnées : (compléter)

Signature : (compléter)

Nom et titre du (de la) responsable de l’organisation : (compléter)

Date : (compléter)

A : *Mme. Laura Palatini, cheffe de mission de l’OIM Maroc, Rabat*

Messieurs/ Mesdames,

Nous, soussignés, offrons de fournir des services d’assistance humanitaire et d’hébergement pour les migrants en situation de vulnérabilité dans la région Souss-Massa.

Conformément à la Demande de propositions (DP) datée du (**date de soumission**) et notre Proposition. Nous soumettons, par la présente, notre note conceptuelle, qui comprend cette Proposition technique et une Proposition financière.

Si des négociations sont tenues après la période de validité de la Proposition, nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé. Notre Proposition engage notre responsabilité et est susceptible de modifications éventuelles pouvant découler de la négociation du Contrat.

Nous reconnaissons et acceptons le droit de l’OIM d’inspecter et auditer tous documents relatifs à notre Proposition, non tenu compte si le contrat avec l’OIM nous est attribué ou non, suite à notre Proposition.

Nous comprenons que vous n’êtes pas tenu d’accepter toute Proposition que vous recevez.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Très sincèrement,

Signature autorisée :

Nom et Fonction du signataire : Nom de l’association :

Adresse :

**Section V. Directives pour compléter la note conceptuelle de l’OIM**

*Ce modèle doit être utilisé pour toutes les notes conceptuelles soumises à l'OIM*

**Directives relatives à la rédaction d’une note conceptuelle à l’aide du modèle de l’OIM**

*Ce modèle doit être utilisé pour toutes les notes conceptuelles soumises à l’OIM, y compris en réponse à un appel à manifestation d’intérêt publié par l’Organisation et dans le cadre d’une candidature spontanée.*

1. **Section 1 : Synthèse de la note conceptuelle**

Cette section offre un résumé de la note conceptuelle du partenaire potentiel et fournit des informations permettant d’identifier ce dernier. Si la note conceptuelle est soumise en réponse à un appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM, veuillez indiquer le numéro de référence indiqué dans la section « Calendrier » de l’appel à manifestation d’intérêt publié sur le site Web de l’OIM et/ou le portail des partenaires des Nations Unies.

**Population cible :** veuillez indiquer la population ciblée par le programme.

* Les *bénéficiaires directs* sont les groupes qui bénéficient directement des activités du programme. Par exemple, 50 enseignants d’écoles primaires rurales qui suivent une formation, ou 200 enfants âgés de 6 mois à 5 ans qui reçoivent des compléments nutritionnels.
* Les *bénéficiaires indirects* sont les groupes qui ne sont pas directement visés par les activités du programme mais qui peuvent néanmoins en bénéficier indirectement. Par exemple, 1 000 élèves d’écoles primaires rurales qui ont des enseignants dont les pratiques d’enseignement ont été améliorées, ou 5 000 membres de la communauté qui écoutent une émission de radio sur les pratiques améliorées d’alimentation des enfants.

**Budget du programme :** veuillez indiquer le budget et la monnaie du programme.

* *Contribution du partenaire potentiel :*veuillez indiquer le montant de la contribution du partenaire potentiel au programme proposé.
* *Contribution demandée à l’OIM :* veuillez indiquer le montant des fonds demandés à l’OIM au titre du programme proposé.
1. **Section 2 : Description du programme**

Cette section est composée de neuf champs qui fournissent une description du programme proposé. Pour chaque champ, le nombre limite de mots est indiqué.

1. **Section 3 : Résultats escomptés, indicateurs de performance, activités, période de mise en œuvre et budget**

Cette section présente les résultats escomptés du programme proposé, ainsi que les indicateurs de performance, les activités, la période de mise en œuvre et le budget des activités correspondant à chaque résultat.

**Énoncé des résultats :** veuillez indiquer les résultats de haut niveau auxquels le programme contribuera.

* *Si la note conceptuelle est soumise en réponse à un appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM*, veuillez vous assurer que l’énoncé des résultats correspond aux résultats escomptés indiqués dans la section prévue à cet effet de l’appel à manifestation d’intérêt publié sur le site Web de l’OIM et/ou le portail des partenaires des Nations Unies.
* *Si la note conceptuelle est soumise dans le cadre d’une candidature spontanée*, veuillez formuler un énoncé des résultats adapté fondé sur les réalisations du programme proposé.

**Produits du programme :** services ou biens fournis dans le cadre du programme. Chaque produit doit être assorti d’indicateurs de performance et être relié aux activités et aux budgets des activités devant être menées pour y parvenir. Un ou plusieurs produits du programme peuvent contribuer à la réalisation de l’énoncé des résultats.

* *Indicateurs de performance :* paramètres utilisés par le partenaire potentiel pour mesurer et suivre les progrès accomplis en vue des produits du programme.
* *Base de référence*: valeur de l’indicateur de performance avant même le début de la mise en œuvre du programme.
* *Cible :* valeur escomptée de l’indicateur de performance au terme de la mise en œuvre du programme.
* *Moyens de vérification :* source(s) de données utilisée(s) pour connaître l’état d’avancement au regard de chaque indicateur de performance.
* *Activités :* mesures que le partenaire potentiel mettra en œuvre au titre du programme proposé afin de parvenir à ou aux produits souhaités. Il peut être nécessaire de mener plusieurs activités pour obtenir un produit.
* *Période de mise en œuvre :*délai dans lequel le partenaire propose de mettre en œuvre les activités indiquées. La période de mise en œuvre peut être définie en mois ou dans une autre unité de temps plus adaptée.
* *Budget des activités :* le partenaire potentiel doit indiquer le montant qu’il entend consacrer et qu’il demande à l’OIM de consacrer à chaque activité. Le budget des activités peut, par exemple, comprendre :
* les montants alloués aux activités, comme les ateliers et les formations ;
* le coût des services directement fournis aux bénéficiaires ou aux institutions bénéficiaires, y compris l’entreposage, le transport et le conditionnement ;
* le coût de l’assistance et du personnel techniques mis à la disposition directe des bénéficiaires ou des institutions bénéficiaires (spécialistes de la santé, de l’éducation, de la protection, etc.) :
* le coût des enquêtes et des autres activités de collecte de données menées afin de recueillir des informations sur les bénéficiaires ou de mesurer les résultats escomptés.

**Produit du programme – Gestion efficace et efficiente du programme**: produit standard qui figure dans toutes les notes conceptuelles et qui englobe les dépenses qui ne sont *pas* à proprement parler liées à la mise en œuvre du programme. Il n’est *pas* nécessaire d’ajouter d’indicateurs de performance au titre de ce produit. Toutes les dépenses de gestion efficace et efficiente doivent être calculées au prorata de la contribution au programme. Elles comprennent notamment :

* *les dépenses de personnel de gestion et d’appui sur place* (représentation, planification, coordination, logistique, fonctions administratives, finance) ;
* *les dépenses opérationnelles* (espaces de bureau, matériel, fournitures de bureau, entretien) ;
* *les coûts liés à la planification, au suivi, à l’évaluation et à la communication* (lieux, voyages).